

LES DROITS ET DEVOIRS DU RESIDENT EN SITUATION DE HANDICAP

Mise à jour 10/2024

Formation en Intra Présentiel - Réf CR16A

Le respect des droits du résident est un enjeu pour la réputation et la qualité des soins au sein d'un établissement d'accueil. Le contexte de résident en situation de handicap constitue un cadre juridique particulier qu'il est indispensable de respecter pour le résident et sa famille. La formation a pour objectif de vous apporter le cadre juridique et des conseils pour respecter l'ensemble des droits du résident en situation de handicap.

Compétence(s) visée(s)

- ❖ Respecter les droits du résident en situation de handicap au quotidien dans sa pratique professionnelle.

Objectifs de la formation

- Connaître les principes des droits et devoirs fondamentaux de la personne en situation de handicap.
- Adapter ses pratiques quotidiennes aux exigences légales et réglementaires (information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir ...).
- Connaître les impacts du cadre réglementaire dans sa pratique quotidienne.
- Organiser la gestion des droits du résident.

Contenu

1. Le cadre juridique

- La Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Les grands principes de la loi handicap.
- La Loi Kouchner de 2002 : le développement des droits des usagers.
- La Loi Leonetti : les évolutions
- Le cas du contrat de séjour.
- Les informations à transmettre sur les droits à la santé lors de l'accueil.
- Les responsabilités des différents acteurs et les sanctions applicables.

2. Les principaux droits du résident

- Le droit d'être informé.
- Le droit de consentir aux soins (capacité à consentir, refus de soins du résident, la fin de vie).
- Le droit d'accès au dossier médical.
- Le droit au respect de la vie privée (secret professionnel, ...)
- La liberté d'aller et venir et l'obligation de sécurité (mesures de contention, gestion des « fugues », ...).
- La bientraitance (signalements et gestion des situations de maltraitance, maltraitance et responsabilités).
- La gestion des biens du résident.
- La Charte de la personne accueillie.
- La personne de confiance.
- Les directives anticipées.

3. Les devoirs du résident

- Le respect des règles de droit.
- Le respect du règlement intérieur.
- L'interdiction de toute forme de violence.

4. L'organisation de la gestion des droits du résident

- Le respect des droits en équipe pluridisciplinaire.
- La gestion des réclamations
- Les relations avec la famille

Public
Tout personnel d'établissement accueillant des résidents en situation de handicap

Pré-requis
Formation dispensée en français, maîtrise de la langue française.

Durée
2 jours, soit 14 h

Formateur(trice) présent(e)
Formateur/trice spécialisé(e) en droit des résidents (dont handicap)

Nombre de participants
De 2 à 12 personnes

Matériel nécessaire
Vidéoprojecteur et ordinateur

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques (pédagogie active)
- Cas pratiques
- Echanges sur des cas vécus
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel
- Diaporama (transmis aux participants)

Modalités et délai d'accès
De 2 à 6 mois en moyenne (nous contacter)

Tarif
Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ?
d'un devis ?
Vous êtes en situation de handicap ?
Contactez-nous

06.09.08.02.20

contact@cjformation.com

www.cjformation.com

Carine ANCIAUX
Présidente, Référente handicap
Référente pédagogique et numérique
Aurélie Fauchet et Claire Royer
Assistantes administratives

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

